

d'orientation économique au Canada qui, jusqu'à maintenant, a fait son possible, a accompli beaucoup de travaux, mais qui n'a pu établir une coordination du développement économique, de concert avec tous les gouvernements provinciaux, afin de modifier la formule, afin d'intéresser les provinces et leurs experts. Le gouvernement central compte des fonctionnaires qualifiés dans ses ministères à Ottawa, mais il y en a qui sont très qualifiés, également, dans les ministères provinciaux.

Je suis assuré que les provinces, comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, les provinces Maritimes, la province de Québec, ont également des fonctionnaires qu'elles seraient heureuses d'offrir pour participer à une étude de coordination du développement économique.

[Traduction]

M. Gilbert: Je voudrais poser une question au ministre. J'ai l'impression que le Conseil économique du Canada effectuée en ce moment une étude sur les prix et le coût élevé de la vie. C'est ce que laissent entendre les réponses aux questions posées par le chef de ce parti et les autres membres du comité. Le ministre pourrait-il nous dire quels progrès le Conseil a accomplis et s'il est en mesure de présenter un rapport provisoire?

L'hon. M. Favreau: Dans mes observations initiales, j'ai donné à entendre que cette étude est en cours, lorsque j'ai parlé de l'établissement du nouveau ministère du Registraire général. Ce ministère se chargera de la situation économique et des mesures qui pourraient être prises dans le contexte des politiques économiques que le gouvernement est à élaborer, et, j'ajouterai, à la lumière des recommandations du Conseil économique.

● (3.50 p.m.)

Je ne suis pas en mesure de dire si on s'attend prochainement à un rapport provisoire. Je sais que tous conviennent qu'il s'agit là d'un organisme très efficace et qu'il y aurait lieu de supposer que son travail se poursuit à un rythme conforme à ses responsabilités. En mars 1965, le gouvernement canadien a demandé au Conseil de mener une vaste enquête sur les rapports des prix, des coûts, de la productivité et des revenus relativement à une expansion soutenue de l'économie. Une enquête fondamentale de cette nature n'a jamais été menée au Canada et il y a d'importantes lacunes à combler dans les renseignements et les analyses. Le Conseil a lancé un programme spécial de recherches et d'études en vue de recueillir les données nécessaires à une telle enquête. On voit à

augmenter le personnel professionnel du Conseil et des dispositions particulières sont prises en vue d'obtenir l'aide de spécialistes de l'extérieur pour l'exécution de travaux de recherches sur certains aspects de ce domaine, y compris une étude sur la manière dont d'autres pays en sont arrivés au but qui consiste à maintenir une stabilité raisonnable des prix. On m'informe que l'exposé annuel du Conseil s'inspirera, en grande partie, du moins, de cette étude.

(Le crédit est adopté.)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

1. Secrétariat du Gouverneur général, \$387,100.

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'aimerais encore une fois soulever une question que j'ai déjà posée, à savoir quelle est l'explication logique de l'écart entre le traitement du lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Édouard et celui des lieutenants-gouverneurs des autres provinces?

L'hon. M. Favreau: C'est un traitement statutaire qu'a voté le Parlement actuel.

(Le crédit est adopté.)

5. Remboursement aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada des frais de voyage et de réception subis dans l'exercice de leurs fonctions, à concurrence du maximum annuel pour chacun spécifié dans le détail des affectations, \$142,500.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

Affaires indiennes—

30. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses affectées à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, les subventions, contributions et paiements spéciaux, notamment ceux qui sont mentionnés dans les titres des sous-crédits des prévisions budgétaires, les dépenses recouvrables en conformité d'ententes conclues, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec les gouvernements des provinces et des territoires et les commissions scolaires locales relativement à l'assistance sociale pour les habitants non indiens des réserves indiennes et à l'instruction des enfants non indiens dans les écoles indiennes, autorisation d'accorder des subventions et contributions, en conformité d'ententes conclues avec les gouvernements des provinces ou des territoires ou autres organes ou autorités et approuvées par le gouverneur en conseil, en vue d'assurer le bien-être et certains services aux Indiens, et autorisation accordée au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales de fournir aux Indiens, en vue de leur activité commerciale, l'instruction et la surveillance nécessaires, l'approvisionnement en matières premières, l'achat d'articles finis et, nonobstant toute autre loi, la vente de ces produits finis, \$72,749,500.

M. Aiken: Monsieur le président, le ministre va-t-il faire une déclaration?